



BAREME DES HONORAIRES SERENITY FRANCE

Chaque mandataire est indépendant et peut fixer son propre barème d'honoraires (disponible dans son espace personnel, sur le site www.serenity-france.com). Si le mandataire n'applique pas son propre barème, il s'engage à respecter le barème ci-dessous

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
De 1 € à 60 000 €	5 000 €
De 60 001 à 80 000 €	6 000 €
De 80 001 à 100 000 €	7 000 €
De 100 001 à 150 000 €	8 000 €
De 150 001 à 200 000 €	9 000 €
De 200 001 à 250 000 €	10 000 €
De 250 001 à 300 000 €	11 000 €
Au-delà de 300 000 €	4 %

Les honoraires de négociation sont :

- A la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente « commission vendeur »
- A la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de vente « commission acquéreur »